

99 Rue Schuman 59700 Marcq en Baroeul

Tel: 03.28.07.71.25

Email : cd59volleyball@qmail.com Site : cdvbnord.com



# REGLEMENT PARTICULIER DES EPREUVES (RPE) Coupe du Nord M13 Masculins ou Féminines saison 2025 /2026

Ce RPE précise les particularités de cette épreuve, il complète le Règlement Général des Epreuves Départementales RGED.

Validé par le Bureau Directeur du Comité Départemental de Volley Ball du NORD et mise en application dès le 19 Septembre 2025

## Table des matières

ART 01 – GENERALITE	2
Art 02 – FAIR PLAY	
Art 03 – QUALIFICATION DES GROUPEMENTS SPORTIFS	2
Art 04 – LES DIFFERENTES EQUIPES D'UN GSA	
Art 05 – DROITS SPORTIFS	
Art 06 – ABANDON DU DROIT SPORTIF	2
Art 07 – VALIDATION DES ENGAGEMENTS	2
Art 08 – DROIT D'ENGAGEMENT	
Art 09 - QUALIFICATION DES JOUEURS (SES) ET DE L'ENCADREMENT	2
Art 10 – CATEGORIES D'AGES ET SURCLASSEMENTS DES JOUEURS (SES)	2
Art 11 – CALENDRIERS	
Art 12 – HORAIRE - PROTOCOLE DES RENCONTRES	
Art 13 – RENCONTRES REMISES, REPORTEES ou ANNULEES	
Art 14 – TERRAIN DE JEU – INSTALLATIONS – MATERIEL – CONDITIONS DE PRATIQUE	
Art 15 – BALLONS	
Art 16 – POLICE, DISCIPLINE, SECURITE	
Art 17 – EQUIPEMENT DES JOUEURS	
Art 18 – EQUIPES	4
Art 19 – FEUILLE DE MATCH	
Art 20 – OBLIGATION ET ABSENCE DE l'ARBITRE - ARBITRAGE	
Art 21 – SANCTIONS DE TERRAIN	
Art 22 – HOMOLOGATION DES RESULTATS	
Art 23 – CENTRALISATION DES RESULTATS	
Art 24 – LA RECEVABILITE DES RECLAMATIONS	_
Art 25 - CONSTITUTION DE COLLECTIF ET D'EQUIPE	_
Art 26 - FORMULE SPORTIVE	
Art 27 – CLASSEMENT - ACCESSION ET RELEGATION	_
Art 28 – RENCONTRES PERDUES PAR PENALITE OU PAR FORFAIT	
Art 29 – FORFAIT GENERAL	
Art 30 – REMPLACEMENT DES EQUIPES	
Art 31 – DAF DEVOIRS D'ACCUEIL ET DE FORMATION	
Art 32 – CHAMPIONNAT QUALIFICATIF A L'ACCESSION EN DIVISION SUPERIEURE	5



99 Rue Schuman 59700 Marcq en Baroeul Tel : 03.28.07.71.25

Email: cd59volleyball@gmail.com Site: cdvbnord.com



#### **Art 01 – GENERALITE**

Nom de l'épreuve	Coupe du Nord M13	
Catégorie	M13 Benjamins (es)	W. C.
Abréviation	DBM ou DBF	
Commission sportive référent	CDS	COMITÉ NORD
Forme de jeu	4x4	VOLLEYBALL
Genre	Masculin ou Féminin	

Art 02 - FAIR PLAY

**Art 03 – QUALIFICATION DES GROUPEMENTS SPORTIFS** 

Art 04 - LES DIFFERENTES EQUIPES D'UN GSA

## **Art 05 - DROITS SPORTIFS**

Nombre d'équipes engagées dans l'épreuve	Fonction des engagements
Compétition nécessitant un droit sportif	Oui *
Nombre maximum d'équipe ou collectif par GSA	Illimité
Les GSA engagés sont soumis à des obligations DAF régionales	Non

\* La participation est réservée aux équipes du Nord participant au championnat M13 Interdépartemental. Sont inscrites d'office les équipes évoluant en premier phase de ce championnat. Les GSA ayant plus de 2 équipes inscrites dans ce championnat peuvent demander à n'inscrire que les 2 premières équipes. Inscription facultative, par mail au Comité, pour les équipes qui s'engagent en championnat en 2ème phase.

Art 06 - ABANDON DU DROIT SPORTIF

**Art 07 – VALIDATION DES ENGAGEMENTS** 

Art 08 - DROIT D'ENGAGEMENT

Pas de droit d'engagement

## Art 09 - QUALIFICATION DES JOUEURS (SES) ET DE L'ENCADREMENT

Type de licence autorisé dans l'épreuve pour les joueurs (ses)	Compétition volley ball	
Type de licence autorisé dans l'épreuve pour l'encadrement	Licence encadrement	
Date limite d'homologation pour participer à l'épreuve	La veille de la rencontre*	
Type de licence mutation autorisée	Régionale ou Nationale ou Exceptionnelle	
Option OPEN ou PPF autorisées	Oui	

<sup>\*</sup> Doit figurer sur le listing issu du logiciel Fédéral et datant de moins de 2 jours

## Art 10 – CATEGORIES D'AGES ET SURCLASSEMENTS DES JOUEURS (SES)

Se référer au tableau des sur-classements édité par la Ligue des Hauts de France



99 Rue Schuman 59700 Marcq en Baroeul Tel : 03.28.07.71.25

Email: cd59volleyball@gmail.com Site: cdvbnord.com



Catégories autorisées		
M15 et au-dessus	Interdit	
M13	Oui	
M11	Oui	
M09 avec simple sur-classement	Oui	
M07	Non	

Après demande écrite, certaines dérogations spécifiques peuvent être accordées entrainant des limitations dans l'évolution de l'équipe. (Perte de la rencontre éventuellement)

#### **Art 11 - CALENDRIERS**

Jour officiel des rencontres	Samedi
Horaire officiel des rencontres	15H00
Plage d'implantation autorisée	Samedi 15H00 – 18H00 Dimanche 09H00 11H00*
Modification d'implantation autorisée	Oui
Délai minimum de la demande	15 jours
Délai de réponse avant acceptation automatique	8 jours
Accord de la commission sportive obligatoire	Oui
Interdiction de changer de weekend	Non

## Sauf accord entre les GSA

- \* Dimanche 11H00 si plus de 140km Aller
- \* Samedi 14H00 en accord avec les clubs adverses

#### Art 12 - HORAIRE - PROTOCOLE DES RENCONTRES

Heure programmée de la rencontre	Н
Présence des arbitres (arbitrage par le club recevant)	H - 15 minutes
Installation du terrain et du matériel terminée	H - 30 minutes
Présence du marqueur	Pas de marqueur
Contrôle des présences et signature de la feuille de match.	H - 15 minutes
Tirage au sort	H - 15 minutes
Echauffement au filet	H - 15 minutes
Délai minimum entre 2 rencontres du même tournoi	15 minutes

Au niveau départemental, il n'est pas imposé au GSA organisateur de fournir de l'eau aux équipes.

## Art 13 - RENCONTRES REMISES, REPORTEES ou ANNULEES

## Art 14 – TERRAIN DE JEU – INSTALLATIONS – MATERIEL – CONDITIONS DE PRATIQUE

#### **Art 15 - BALLONS**

Type de ballon autorisé	Article 15 RGES
GSA devant fournir les ballons	Recevant
Nombre de ballons minimum mis à disposition	4 par équipe
Nombre de ballon pour la rencontre	1

Art 16 - POLICE, DISCIPLINE, SECURITE

#### **Art 17 – EQUIPEMENT DES JOUEURS**

## RD

#### COMITE DEPARTEMENTAL DE VOLLEY BALL DU NORD

99 Rue Schuman 59700 Marcq en Baroeul Tel : 03.28.07.71.25

Email: cd59volleyball@gmail.com Site: cdvbnord.com



Art 18 - EQUIPES

#### Art 19 - FEUILLE DE MATCH

Possibilité est donnée aux GSA d'utiliser l'application FDME « Feuille De Match Electronique » (Feuille simplifiée) mise à disposition par la FFVolley, dans ce cas il ne sera pas établi de feuille papier. Attention, pas d'indemnité de marqueur prévue à ce niveau, ni de feuilles de position.

Si feuille papier, les feuilles de match sont établies sur la base des feuilles de match Régionales jeunes / Départementales (petite feuille).

Seule la licence « Compétition Volley-ball » permet l'inscription d'un joueur ou d'une joueuse sur la feuille de match.

Les autres inscrits (entraîneur, 2 entraîneur(s) adjoint(s), arbitre, soigneur, médecin) doivent être titulaires d'une licence « Compétition ou Encadrement ou Pass-Bénévole». (Par exception, le médecin peut présenter une carte d'accréditation délivrée par la F.I.V.B.)

Pas de marqueur officiel, chaque équipe établit la feuille de match sous le contrôle de l'arbitre et l'enregistrement des équipes doit être terminé **quinze (15) minutes** avant l'heure du début de la rencontre. Les joueurs ou joueuses seront inscrits dans l'ordre croissant des numéros de maillot.

Si à H-15 une équipe est incomplète, elle pourra être complétée jusqu'à l'heure H. Dans ce cas, l'arrivée tardive (entre H-15 et H) d'un ou plusieurs joueurs ou joueuses ne remet pas en cause l'heure H de début de rencontre, seul l'arbitre décide de l'heure de début de rencontre après avoir entendu les causes du retard.

Si à l'heure de la rencontre, une équipe est incomplète ou ne peut justifier de la qualification de ses joueurs ou joueuses, elle sera déclarée «Forfait » par l'arbitre. La commission sportive confirmera ou non cette décision.

## Art 20 - OBLIGATION ET ABSENCE DE l'ARBITRE - ARBITRAGE

\* Arbitrage par un jeune arbitre ou un arbitre du GSA recevant lors des premiers tours, aucune indemnité ne sera due dans ce cas. Toutefois, si un des 2 GSA souhaite un arbitrage neutre, il en fera la demande écrite à la CDA un mois avant la date de la rencontre avec copie au GSA adverse. Les indemnités d'arbitrages et frais de déplacement de l'arbitre seront à la charge du GSA demandeur.

Une désignation d'arbitrage neutre est effectuée par la CDA à partir des ¼ de finales. Les indemnités sont définies dans le règlement financier du Comité.

Pour la finale, les frais d'arbitrage sont pris en charge par le Comité.

**Art 21 – SANCTIONS DE TERRAIN** 

**Art 22 – HOMOLOGATION DES RESULTATS** 

#### **Art 23 – CENTRALISATION DES RESULTATS**

GSA responsable de la saisie des résultats et de l'envoi de la FDM	GSA organisateur		
Saisie des résultats sur le site FFVB pour les rencontres du samedi	Dimanche avant 20H00		
Saisie des résultats sur le site FFVB pour les rencontres du dimanche Dimanche avant 2			
Adresse d'expédition des feuilles de match papier :			
COMITE DEPARTEMENTAL DE VOLLEY BALL DU NORD			
99, rue Schuman			
59700 MARCQ EN BAROEUL			

La feuille de match papier doit être postée le jour même de la rencontre. Le cachet de la poste doit être daté du 1<sup>er</sup> jour ouvré suivant la rencontre *(cachet faisant foi)*.



99 Rue Schuman 59700 Marcq en Baroeul Tel : 03.28.07.71.25

Email: cd59volleyball@gmail.com Site: cdvbnord.com



#### Art 24 – LA RECEVABILITE DES RECLAMATIONS

#### Art 25 - CONSTITUTION DE COLLECTIF ET D'EQUIPE

Dans l'équipe, joueurs (ses) inscrits (es) sur la feuille de match		
Nombre maximum de joueurs (ses)	8**	
Nombre maximum de joueurs (ses) mutés (es) et/ou OPEN	2	
Nombre maximum de joueurs (ses) étranger (ères) hors UE	2	
Nombre maximum de joueurs (ses) de genre opposé	2*	

- \* La demande de mixité doit être validée au préalable par la C.D.S.
- \*\* Pas de libéros à ce niveau..

### **Art 26 - FORMULE SPORTIVE**

Les équipes sont affectées par la CDS dans une grille de rencontres, le tirage au sort intégral est effectué en début de compétition. Elimination à chaque tour de l'équipe ayant perdu la rencontre. Voir tableau en annexe.

Matches Aller simple organisé par le groupement sportif affilié recevant. Voir tableau article 16.

Sauf problème particulier, toutes les finales des différentes catégories, Seniors, M15 et M13 Masculines ou Féminines se jouent le même jour sur le même site.

La coupe du nord est considérée comme du niveau Excellence, et donc les règles de l'excellence M13 en découlent. Voir le BDI00

## Art 27 - CLASSEMENT - ACCESSION ET RELEGATION

A l'issue de cette compétition, le vainqueur se voie attribué la Coupe du Nord de sa catégorie.

## Art 28 - RENCONTRES PERDUES PAR PENALITE OU PAR FORFAIT

#### Art 29 - FORFAIT GENERAL

Une équipe déclarée « Forfait général » dans son Championnat M13, sera également déclarée Forfait en coupe, sans frais complémentaires.

## Art 30 - REMPLACEMENT DES EQUIPES

## Art 31 - DAF DEVOIRS D'ACCUEIL ET DE FORMATION

Pas de DAF pour cette compétition.

#### Art 32 - CHAMPIONNAT QUALIFICATIF A L'ACCESSION EN DIVISION SUPERIEURE



99 Rue Schuman 59700 Marcq en Baroeul Tel : 03.28.07.71.25

Email : cd59volleyball@gmail.com Site : cdvbnord.com



## ANNEXE: GRILLE DES RENCONTRES DE COUPE DU NORD

En vert les clubs recevant. DBM (Masculins) ou DBF (Féminines)

16 <sup>ème</sup> de finales 22 ou 23 Novembre 2025	8 <sup>ème</sup> de finales 28 ou 29 Mars 2026	1/4 Finales les 02 ou 03 Mai 2026	1/ 2 Finales 30 ou 31 mai 2026	Finale Samedi 13 JUIN 2026
Match 1/16 Coupe	Match Tour 1/8 Coupe	Match Tour 1/4 Coupe	Match Tour précédent 1/2 Coupe	Match Tour Finale précédent
DBM-016	DBM 000 V DBM-016	]		
DBM-017	DBM-008 V DBM-017	V DBM-008	٦	
DBM-018	V PPM 040	DBM-004 V DBM-009		
DBM-019	DBM-009 V DBM-018 V DBM-019			
	_		DBM-002	
DBM-020	DBM-010 V DBM-020			
DBM-021	V DBM-021	DBM-005 V DBM-010		
DBM-022	V DBM-022	V DBM-011	J	
DBM-023	DBM-011 V DBM-023			DDM cod V DBM-002
DBM-024				DBM-001 V DBM-003
DBM-025	DBM-012			
	_	DBM-006 V DBM-012 V DBM-013		
DBM-026	DBM-013 V DBM-026	V BBM 010		
DBM-027	V DBM-027		DBM-003 V DBM 006	
DBM-028	DDM 044 V DBM-028		V DBM 007	
DBM-029	DBM-014 V DBM-029	DDM coz V DBM-014		
DBM-030		DBM-007 V DBM-014 V DBM-015	_	
	DBM-015 V DBM-030 V DBM-031			
DBM-031				